

Préfectures : la RGPP à marche forcée

La transformation en véritables proconsuls des préfets de région (qui restent de surcroît sous l'autorité du ministre de l'Intérieur alors qu'ils devraient logiquement passer sous celle du Premier Ministre) menace toutes les administrations départementales de l'Etat au détriment des usagers et des personnels.

Depuis le décret du 29 avril 2004, « le préfet de région anime et coordonne l'action des préfets de département. Il détermine les orientations nécessaires à la mise en œuvre dans la région des politiques nationales et communautaires. Il les notifie aux préfets de département qui s'y conforment dans leurs décisions et lui en rendent compte. »

L'article 132 de la loi du 13 août 2004 précise de surcroît que le préfet de département met en œuvre les politiques de l'Etat dans le département « sous réserve » des décisions arrêtées par le préfet de région.

Le document gouvernemental du 12 décembre 2007 consacré à la « modernisation des politiques publiques » a marqué une nouvelle étape dans ce processus : « le préfet de région aura désormais une autorité hiérarchique sur le préfet de département dans la conduite des politiques publiques et sera ainsi le pilote et le garant de la cohésion de l'action interministérielle de l'Etat. »

Nous avons donc à faire face à une concentration sans précédent des pouvoirs au profit des préfetures de région (et par-delà du pouvoir central), dont les préfetures de département deviennent de simples relais.

L'offensive a commencé concrètement en 2006 quand Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, a supprimé dans les préfetures un poste pour deux départs en retraite, avant même que le gouvernement ait commencé à mettre en œuvre systématiquement cette politique de réduction des effectifs. Parallèlement, il a commencé à s'attaquer au contrôle de légalité dans une circulaire du 17 janvier 2006 en retirant

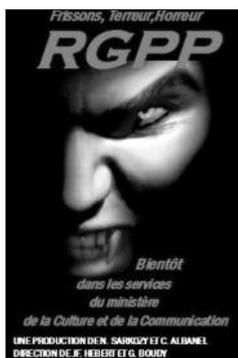


de facto celui de la Fonction Publique Territoriale... le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques écrivant par la suite que « le contrôle de légalité sera automatisé sur certains actes courants et l'Etat marquera ainsi une plus grande confiance et moins de contrôle tatillon sur les actes des collectivités locales... » Tout un programme !

Démantèlement des missions de service public

Mais c'est la RGPP qui a engagé en 2009 une offensive méthodique de démantèlement des missions de service public des préfetures et des sous-préfetures :

- ✓ le nombre d'actes soumis au contrôle de légalité sera encore réduit, celui-ci devant être allégé et devenant « un des moyens d'action » dont dispose le corps préfectoral dans ses « relations » avec les collectivités territoriales ;
- ✓ les naturalisations ne relèveront plus du ministère de l'Intérieur mais des préfets, avec toutes les dérives et les inégalités de traitement qu'on imagine ;
- ✓ le transfert des fonctions de guichet aux mairies est systématisé pour les passeports et les cartes nationales d'identité avec un rallongement sensible des délais de délivrance ;



- ✓ les préfetures ont perdu en 2009 le monopole de l'immatriculation des véhicules qui peut désormais être effectué par les garagistes (plus cher mais sans faire la queue au guichet) ;
- ✓ le contrôle des installations classées dangereuses pour l'environnement sera allégé.

Tout cela démontre qu'au delà des discours, le gouvernement ne cherche plus à faire respecter l'Etat de droit ni le principe d'égalité de traitement, ni même à assurer la sécurité de nos concitoyens.

Cette offensive sans précédent contre les missions des préfetures s'accompagne d'une aggravation de la politique de réduction des effectifs puisque depuis le 1er janvier 2009, deux postes sont supprimés pour trois départs en retraite. Le ministère de l'Intérieur envisage de transférer la gestion du personnel du niveau départemental au niveau régional, et prépare la suppression des CAP locales au profit de CAP régionales.

Enfin, cerise sur le gâteau, une circulaire du 25 février 2009 incite ouvertement à la privatisation en prévoyant de verser une « compensation financière accompagnant, de manière incitative, les préfetures qui engageront des projets de réforme de la structure des effectifs logistique-immobilier (gestion immobilière, espaces verts, nettoyage, travaux d'entretien) combinés à l'externalisation des prestations techniques correspondantes ».

Dans les préfetures comme ailleurs, le gouvernement supprime des milliers d'emplois publics, brade les missions de service public et ouvre la voie aux entreprises privées alors même que l'exemple anglo-saxon dont il prétend s'inspirer démontre qu'après avoir massivement sacrifié l'emploi public, les États de ces pays ont dû se résoudre à recruter, retrouvant ainsi le niveau d'il y a une vingtaine d'années (*Le Monde*, 20 mai 2008).

Raison de plus pour que nous menions, avec tous les autres syndicats hostiles à la RGPP, la bataille d'explications indispensable auprès de nos collègues, des usagers, des partis de gauche. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons arrêter la machine infernale. ●

PHILIPPE VOLLOT, SNUP/FSU (SNUCLIAS)

